



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

Le 24 mars 2026

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue 18 mars 2026, le règlement 356-2026 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint et directeurs de départements, aux règles de contrôle et de suivi budgétaires et à la délégation des pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2026, abrogeant le règlement n° 332-2023, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, 24 mars 2026

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la municipalité de Godmanchester certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8h30 et 16h30 le 31 jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30 jour de mars 2026.

Directeur(trice) général(e) et
Greffier(ère)-trésorier(ère)